



Institut National de Recherche
sur les Transports et leur Sécurité

Inserm



Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Information presse

Paris, le 20 octobre 2004

Le divorce multiplie par 4 le risque d'accident de la circulation.

Une étude coordonnée par Emmanuel Lagarde (Unité Inserm 88 «Epidémiologie, santé publique et environnement professionnel»), menée en collaboration avec une équipe de l'INRETS, cherche à vérifier l'existence d'un lien entre le risque d'accident de la circulation et le fait d'avoir vécu un événement de vie stressant dans l'année précédente.

Les résultats de ce travail, publiés dans le numéro de novembre du journal « Epidemiology », montrent que le risque d'accident de la circulation est multiplié par quatre dans les périodes de séparation ou de divorce.

En 1989, l'Inserm a mis en place un observatoire de santé de grande ampleur en proposant à 20 000 employés des entreprises EDF et GDF (la cohorte Gazel) de participer à un suivi annuel de leur état de santé. Cet outil épidémiologique permet à de nombreuses équipes de recherche de conduire des études épidémiologiques sur des sujets aussi divers que la ménopause ou les risques de cancers. Les volontaires de cette cohorte remplissent chaque année un questionnaire sur leur santé mais également sur les événements de leur vie durant les 12 derniers mois (hospitalisation, naissance, décès d'un proche, déménagement par exemple). Dans l'étude, les dates et les caractéristiques des accidents de la circulation ont été recueillies à l'aide d'un autre questionnaire.

Cette étude menée par l'équipe d'Emmanuel Lagarde révèle que ce risque d'accident de la circulation est multiplié par 4 dans la période qui suit une séparation ou un divorce. Aucun autre événement de vie ne modifie ce risque de manière importante. Les chercheurs estiment que l'on peut attribuer environ 3% des accidents aux divorces, soit chaque année : 170 décès et 3000 blessés.

L'explication principale de ce résultat semble résider dans l'apparition d'un stress consécutif à la séparation. Ce stress modifie les comportements de la conduite automobile, soit en inhibant la faculté à se conformer à une conduite sûre, soit en diminuant l'attention du conducteur. La prise de produits psychotropes dans des périodes difficiles est également une explication possible du risque accru d'accident.

Ces résultats restent à approfondir par de nouvelles études mais permettent déjà de mettre en garde les personnes en situation de divorce ou de séparation de l'augmentation du risque d'accident lorsqu'ils prennent la route. Cette étude a reçu le soutien du constructeur Renault et de la fondation MAIF.

Pour en savoir plus :

¾ *Emotional stress and traffic accidents-
The impact of separation and divorce.*
Emmanuel Lagarde¹, Jean-François
Chastang¹, Alice Gueguen¹, Mireille
Coeuret-Pellicer¹, Mireille Chiron²,
Sylviane Lafont².

Epidemiology 2004 ;15 :762-766.

1 Inserm U 88.

2 UMRETTE-INRETS.

¾ *Contact Chercheur:*

Emmanuel Lagarde, Chargé de Recherche
Inserm U 88.

01 45 18 38 50/ 38 58

emmanuel.lagarde@st-maurice.inserm.fr

